

D2025-006

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 6 février 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Bruno TIRADON à Michel AUBAGNAC  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Absents/ Excusés : LINGEMANN Delphine, BERNETTE Christian

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 3 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée*

**OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle – Salon du Livre**

Rapporteur: Mme Véréne SOLELIS

Le Salon du Livre Edition 2024 a remporté un grand succès avec une fréquentation de plus de 2400 visiteurs sur les deux journées, conformément aux attentes de l'Association et des Librairies partenaires.

Lorsque le budget prévisionnel a été établi, il avait été demandé une subvention auprès du Centre National du Livre (CNL) pour un montant de 5 000 €.

D2025-006

Cependant, à l'issue du Salon, un refus a été notifié à l'Association A Lire des Auteurs, occasionnant ainsi un déficit sur la réalisation de l'opération. L'association n'a, de plus, pas obtenu de subvention du Conseil Départemental.

De ce fait, malgré la maîtrise des postes de dépenses programmés pour ce salon 2024 et les mécénats sollicités et actés, il a été finalement constaté un déficit de 5 447.84 €.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge 50% de ce déficit.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association A Lire des Auteurs d'un montant de 2 723.92 €***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

